

- La devanture et le décor d'un immeuble du 155 de la rue d'Alésia ont été inscrits le 23 mai 1984 ;
- Le centre Hospitalier Saint-Anne situé dans la rue Cabanis a été inscrit le 26 novembre 1979 ;
- Des immeubles situés au 3 de la Cité Universitaire ont été inscrits le 12 juin 1986 ;
- La maison Guggenbuhl, localisée au 2 de la rue du Douanier et au 16 de la rue Nansouty a été inscrite le 15 janvier 1975 ;
- Le théâtre de la Gaîté-Montparnasse, situé au 67 de l'avenue du Maine, a été inscrit le 3 avril 1984 ;
- Les façades de l'Hospice de la Rochefoucault, localisé au 15 de l'avenue du Général-Leclerc ont été inscrites le 19 octobre 1928; les façades et toitures situées au 15 de l'avenue du Général Leclerc l'ont été le 9 mai 1994 ;
- L'église Saint-Pierre de Montrouge, localisée au 82 de l'avenue du Général-Leclerc et au 205 de l'avenue du Maine - a été inscrite le 12 juillet 1982 ;
- Le pavillon brésilien qui est une œuvre de Le Corbusier situé au sein de la Cité universitaire de Paris a été inscrit le 4 novembre 1985 ;
- Les façades et les toitures d'immeuble situés au 7 de la rue Lebouis ont été inscrites le 5 octobre 1982 ;
- La mire de l'Observatoire du Parc de Montsouris a été inscrite le 19 octobre 1928, et le pavillon du Bardo le 16 août 1985 ;
- Une boulangerie au 45 de la rue Raymond-Losserand a été inscrite le 23 mai 1984 ;
- La maison Ozenfant localisée au 53 de l'avenue Reille a été inscrite le 15 janvier 1975 ;

- Le décor intérieur d'une boulangerie située au 105 rue de Vercingétorix a été inscrit le 2 mai 1979.

Dans le XIII<sup>ème</sup> arrondissement, 6 Monuments historiques font l'objet d'une inscription :

- La piscine de la butte au Caille a été inscrite le 31 juillet 1990 ;
- Les façades et couvertures de la Cité Refuge de l'Armée du Salut située au 12 de la rue Cantagrel ont été inscrites le 15 janvier 1975 ;
- Une boulangerie, située au 34 de l'avenue de Choisy, a été inscrite le 19 juillet 1994 ;
- Le métropolitain de la station Place d'Italie a été inscrit le 29 mai 1978 ;
- Des façades et couvertures d'immeubles situés au 24 et 26 bis du boulevard Masséna ont été inscrites le 16 août 1976 ;
- Une halle métallique de l'usine de la société Urbaine d'Air Comprimé datée de 1890 et située du 3 au 9 du quai Panhard et Levassor, a été inscrite le 29 juin 1994.

Enfin, dans la partie de la zone d'étude dépendante des départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, il existe également deux monuments ayant fait l'objet d'une inscription. Ces deux monuments sont protégés par un périmètre de 500 mètres de rayon.

- une ancienne manufacture des Tabacs, située sur la commune d'Issy-les-Moulineaux, au 17 de la rue Ernest Renan, a été inscrite le 9 octobre 1984,
- un ancien moulin à vent, situé au 8 de la rue Barbès à Ivry-sur-Seine, a été inscrit le 20 juillet 1979,

Cette simple énumération des Monuments historiques recensés sur l'aire d'étude et faisant l'objet d'une procédure de classement ou d'une inscription, montre à quel point le patrimoine parisien est riche et diversifié. Les monuments protégés couvrent une gamme complète de constructions allant du simple immeuble à l'église. De même, le patrimoine revêt diverses facettes et renvoie directement aux diverses fonctions que joue la ville de Paris : fonction administrative, industrielle, artisanale, religieuse, etc. Le nombre important de monuments recensés sur l'aire d'étude masque toutefois des disparités spatiales. Les monuments situés à proximité immédiate des boulevards des Maréchaux sont finalement relativement peu nombreux. Cette caractéristique doit être mise en relation avec l'organisation spatiale de la ville et son historique. L'urbanisation de la zone comprise entre les boulevards des Maréchaux et le périphérique est récente. Il est donc normal d'y trouver un nombre restreint de Monuments historiques. Les Monuments historiques font l'objet de servitudes. Elles comprennent : les mesures de classement et d'inscription prises sur le territoire couvert par le P.O.S de Paris en application des articles 1<sup>o</sup> à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée, et les périmètres de protection de 500 mètres des immeubles classés ou inscrits, résultant des dispositions des articles 1<sup>o</sup> et 13 bis et portant effet sur le territoire couvert par le P.O.S. de Paris.

### 3.6.2 Les sites inscrits ou classés

Deux autres types de protection renforcent ce cadre réglementaire : il s'agit des **sites inscrits et classés**.

Aucun site classé n'a été recensé sur la partie de la zone d'étude rattachée administrativement aux XV<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> arrondissements,

Au sein du XIV<sup>ème</sup> arrondissement, on dénombre un seul site classé : le Parc de Montsouris. Ce parc qui couvre une superficie de 16,7 hectares, qui est le 2<sup>o</sup> plus grand parc Parisien est délimité comme suit en partant du sud : le boulevard Jourdan, la rue Emile-Deutch-de-la-Meurthe, la rue Nansouty; l'avenue Reille, la rue Gazan, la rue de la Cité Universitaire. Ce parc harmonieux, conçu à la suite d'un décret de 1863 par l'ingénieur Alphand (un collaborateur du baron Haussmann) représente un magnifique exemple de jardin à l'anglaise. Ses arbres sont variés et superbes. Lieu récréatif, le parc est un endroit charmant fréquenté par les habitants du quartier et par de nombreux étudiants de la Cité Universitaire. La protection a été décidée le 2 mai 1930.



**Le Parc Montsouris**



Quatre sites font également l'objet d'une inscription :

Aucun site inscrit n'a été recensé sur la partie de la zone d'étude comprise au sein du XV<sup>ème</sup> arrondissement :

Au sein du XIV<sup>ème</sup> arrondissement, on dénombre 3 sites inscrits :

- La Cité Universitaire de Paris a été inscrite le 6 août 1975; elle est délimitée comme suit : boulevard Jourdan (axe de la voie), avenue de la Porte de Gentilly (axe de la voie), boulevard périphérique, avenue André-Rivoire et avenue David Weill (sur les deux rives).

Ce site inscrit, a été en réalité, détaché et fait partie d'un ensemble urbain parisien plus vaste ;

- La cité Seurat est délimitée par la rue de l'Aude, l'avenue René Coty, la rue Saint-Yves et la rue de la Tombe Issoire. Cette cité inscrite le 6 août 1975, est née de l'initiative de l'architecte André Lurçat. Il s'agit d'un ensemble de maisons-ateliers aux façades avant-gardistes.



#### La cité Seurat

La limite est et nord du parc de l'Hôpital de la Cité universitaire délimitée par l'avenue Reille, la rue Deutsch-de-la-Meurthe, le boulevard Jourdan, a été inscrite le 6 août 1975. Le promeneur y découvre avec ravissement de charmantes ruelles, qui font de ces confins du XIV<sup>ème</sup> arrondissement, un quartier pittoresque très paisible.



#### Le Square de Montsouris

Un seul site inscrit est localisé au sein du XIII<sup>o</sup> arrondissement :

- La cité Daviel, est située au 10 de la rue Daviel. Elle couvre une superficie de 0,34 ha. Cette cité a été inscrite le 10 mars 1976 pour son caractère pittoresque. Cet ensemble surnommé "la petite Alsace" a été réalisé en 1912 par l'architecte Walter, sur une partie de l'ancienne Butte-aux-Cailles. Il se compose d'une série de 40 pavillons individuels associés autour d'une cour rectangulaire traitée en square.



#### " La Petite Alsace "

Cet ensemble de sites classés et inscrits de part la valeur patrimoniale et environnementale qu'il représente au sein même de Paris, mérite d'être conservé et valorisé. De ce fait diverses servitudes se rapportent à ce type de site. Elles comprennent : les sites inscrits et les sites classés sur le territoire couvert par le P.O.S. de Paris en application de la loi du 2 mai 1930, et les zones de protection des sites créés en application de l'article 17 de la loi susvisée et portant effet sur le territoire couvert par le P.O.S. de Paris.

### 3.6.3 L'archéologie

Les implications archéologiques concernant la création d'une ligne de Tramway sur les boulevards des Maréchaux, entre le Pont du Garigliano et la Porte d'Ivry, doivent être également mesurées.

Plusieurs **sites archéologiques connus** peuvent être concernés par le projet. Ces sites peuvent être classés en quatre périodes historiques :

Les maîtres d'ouvrage et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) préparent actuellement un dossier détaillé afin de définir conjointement les mesures préventives à mettre en place.

#### LES VESTIGES ARCHEOLOGIQUES PROTOHISTORIQUES, GALLO-ROMAINS ET ROMAINS

Les vestiges appartenant à cette période historique sont les plus nombreux et les plus divers. On recense parmi ceux-ci :

- au moins trois cheminements gallo-romain : il s'agit des rues Lecourbe, de Vaugirard et de Choisy. Ces anciens itinéraires recoupent perpendiculairement les boulevards des Maréchaux,
- un axe fondé lors de l'occupation romaine : il s'agit du célèbre Cardo. L'actuelle rue de la Tombe d'Issoire reprend ce tracé antique,
- trois nécropoles localisées dans le secteur ouest du projet. Celles-ci sont localisées approximativement au niveau du Parc Georges Brassens / rue de Dantzig, de la rue Ernest Renan sur le territoire communal d'Issy-les-Moulineaux, et de la rue du Hameau / rue Desnouettes,
- des fragments d'un aqueduc antique au niveau du boulevard Kellermann, dans la rue d'Alésia et la rue d'Arcueil,
- divers vestiges archéologiques. Ceux-ci sont d'époque mésolithique / protohistorique au niveau de l'Héliport de Paris et gallo-romains à proximité des rues Albert / Terres au Curé,
- divers indices archéologiques : des indices protohistoriques et gallo-romains près de l'Hôpital Georges Pompidou, à proximité du siège de France Télévision, le long du quai André Citroën et au sud du boulevard Masséna,

- des vestiges de l'ancien lit asséché de la Bièvre au niveau du parc Kellermann et le long de l'ancien aqueduc romain d'Arcueil.

#### LES VESTIGES ARCHEOLOGIQUES D'EPOQUE MEDIEVALE

Trois cheminements connus recoupant perpendiculairement les boulevards des Maréchaux seraient d'époque médiévale. Ces chemins correspondaient aux actuelles rue Brancion, avenue de la Porte de Gentilly et avenue de la Porte d'Italie,

Des vestiges de fondation d'un moulin daté du XIV<sup>ème</sup> siècle et de nombreux ossements humains ont été repérés à proximité du Parc de Montsouris.

#### LES VESTIGES ARCHEOLOGIQUES D'EPOQUE MODERNE

Un seul vestige appartenant à cette époque a été recensé. Il s'agit de l'ancien aqueduc Médicis (XVII<sup>ème</sup> siècle) situé au niveau de la ZAC de Alésia-Montsouris.

#### LES VESTIGES ARCHEOLOGIQUES DE L'EPOQUE DU XIX<sup>ème</sup> SIECLE

L'ancienne enceinte édifée par Thiers est le principal et unique vestige archéologique répertorié. Des substructions et divers remblais subsistent malgré son démantèlement.